



POLITIQUE FISCALE

Contrôle documentaire

Informations documentaires

Raison sociale	Jan De Nul Group - JDN		
Modèle de document	Policy		
N° de document	0015		
Langue	French - fr		
Révision du document	00.00	Révision intégrale	<input type="checkbox"/>
Titre du document	Politique fiscale		
Département d'origine	Finance department		

Revue et approbation

Avalisé, en vue de son application dans le Jan De Nul Group, par	Date
Director: F. Buyle	20-déc.-2023
Director: N. Van Ghendt	20-déc.-2023

Documents de référence

Référence	Titre
Documents JDN vérifiés	
JDN-POL-0003	Code de conduite
JDN-POL-0006	Code de conduite des fournisseurs
JDN-POL-0012	Politique de protection des lanceurs d'alerte

Définitions

Définition	Signification
Jan De Nul Group	Par « Jan De Nul Group », il faut entendre Sofidra SA et l'ensemble de ses sociétés affiliées.

Abréviations

Abréviation	Signification
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques

1 Déclaration d'intention – objectifs

Conformément à notre vision, à notre mission et aux valeurs que nous défendons, en tenant compte des intérêts de nos intervenants, ce document définit la façon dont Jan De Nul Group (« Jan De Nul ») mène ses opérations fiscales et gère les risques liés aux taxes et impôts.

La Politique fiscale adhère aux principes énoncés dans le Code de conduite de Jan De Nul tel que publié sur le site web www.jandenu.com.

Jan De Nul supervise les obligations de ses agences locales, qu'il s'agisse de succursales, de bureaux permanents ou de filiales, collectivement dénommées les entreprises du Jan De Nul Group, pour vérifier qu'elles se conforment bien à la Politique fiscale. Cette Politique, conjuguée à des contrôles internes rigoureux, a pour but de réduire au maximum le niveau de risque dans le but de limiter fortement le risque fiscal afin de l'amener concrètement à un niveau acceptable.

Ce document est la propriété du Jan De Nul Group. Les informations qu'il contient peuvent être modifiées et copiées ou diffusées sans contrôle. Nous ne garantissons ni son exactitude, ni son exhaustivité. Veuillez vérifier si des mises à jour ou des révisions ont eu lieu depuis la création de ce document. Si vous vous fiez aux informations contenues dans ce document, c'est uniquement à vos risques.

2 Champ d'application

2.1 Champ d'application mise en œuvre

La présente politique est mise en œuvre par		Limite géographique
Les entreprises du Jan De Nul Group	Oui, par toutes les entreprises du Jan De Nul Group	Monde entier
Chaîne de valeur de Jan De Nul Group	Oui	
Clients de Jan De Nul Group	Non	

La Politique fiscale est approuvée par le Conseil d'administration et s'applique à l'ensemble des taxes et impôts applicables aux opérations mondiales du Groupe.

2.2 Champ d'application informatif

La Politique fiscale peut être communiquée sans aucune restriction à tout tiers à des fins d'information.

3 Devoirs

3.1 Gestion des risques et accords de gouvernance

Jan De Nul veille à ce que ses opérations fiscales soient transparentes, se conforment à l'ensemble des réglementations et législations fiscales applicables dans le monde et respectent les meilleures pratiques internationales (par ex. les directives et normes de l'UE et de l'OCDE). Cela comprend (sans s'y limiter) l'application du principe de pleine concurrence aux transactions internes au groupe tel qu'énoncé à l'article 9 du Modèle de Convention fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Jan De Nul possède une équipe fiscale interne chargée d'assurer la conformité fiscale au sein du Groupe. Quant aux opérations fiscales journalières, elles sont effectuées par l'équipe locale d'administration financière. Jan De Nul fait appel à des conseillers fiscaux externes pour être sûr que le Groupe s'acquitte correctement et en temps utile de toutes ses obligations en vertu des législations et réglementations fiscales d'application, ceci comprenant :

- le respect de ses obligations fiscales, c.-à-d. la soumission de l'ensemble des déclarations fiscales, informations et rapports fiscaux ;
- le paiement à temps de tous droits, taxes et cotisations directs et indirects ;
- la conservation de registres et documents exacts pour étayer les déclarations fiscales ;
- la gestion responsable des risques fiscaux s'appuyant sur une planification fiscale légitime fondée sur de saines motivations professionnelles incluant, le cas échéant, les abattements et incitants fiscaux disponibles.

Les incidences et risques fiscaux liés aux transactions ou opérations non courantes ou extraordinaires sont identifiés par l'équipe d'administration financière et/ou par l'équipe fiscale interne de Jan De Nul, avec le soutien de conseillers fiscaux externes.

3.2 Planification fiscale

L'approche qu'adopte Jan De Nul en matière de planification fiscale reflète la Politique fiscale appliquée par le Groupe au niveau mondial et suit le Code de conduite et le modèle de gouvernance d'entreprise, avec lesquels elle est en adéquation, partout où Jan De Nul opère. Le but de l'équipe fiscale de Jan De Nul est de soutenir les besoins commerciaux de l'entreprise afin de réaliser ses objectifs.

En matière de planification fiscale, Jan De Nul fait preuve de prudence et ne s'engage pas dans des arrangements à ce niveau lorsqu'un risque important de contestation du fisc est prévu. L'objectif de Jan De Nul est de tout déclarer et de se montrer transparent vis-à-vis de la position fiscale qu'il a adoptée.

Ses conseillers fiscaux apportent, sur les propositions d'affaires, un avis suffisamment éclairé pour assurer l'entière compréhension des conséquences fiscales de toute décision prise.

Toute question complexe ou douteuse en rapport avec la législation fiscale actuelle est également soumise aux conseillers fiscaux externes. Parfois, conseil est également pris directement auprès du fisc, auquel nous demandons de l'aide concernant l'interprétation ou l'application de la législation fiscale.

3.3 Approche adoptée par le Groupe envers le fisc

Jan De Nul applique, dans ses relations avec le fisc, une approche professionnelle, coopérative et ouverte.

Jan De Nul a à cœur de :

- soumettre des informations fidèles, exactes et en temps opportun dans sa correspondance et ses déclarations, et répondre promptement aux requêtes et demandes d'information ;
- chercher à résoudre rapidement les problèmes avec le fisc et, en cas de désaccord, collaborer avec le fisc pour tenter de trouver un accord pour y remédier si possible ;
- faire preuve d'ouverture et de transparence vis-à-vis de sa prise de décision, de sa gouvernance et de sa planification fiscale ;
- structurer ses transactions afin que le résultat fiscal ne soit pas contraire aux conséquences économiques (à moins qu'une législation spéciale n'anticipe ce résultat) et soit en adéquation avec les réglementations et législations applicables ; et
- interpréter raisonnablement les lois applicables et veiller à ce que ses transactions soient structurées de manière cohérente. Le cas échéant, une approbation avant transaction est demandée au fisc.

4 Implémentation

Implémentation par Jan De Nul Group

Cette politique est communiquée via:	Site web de JDN. La communication doit se faire tant en interne qu'en externe.
Cette politique est mise en œuvre par:	Communication / publication
La responsabilité pour l'application de la politique relève de:	Le département fiscal et l'équipe locale d'administration financière
Cette politique est alignée sur:	Le Code de conduite (des fournisseurs) du Jan De Nul Group
Cette politique sera évaluée, révisée et mise à jour :	Révision périodique en accord avec notre Code de conduite (des fournisseurs) afin de rester pertinent, d'inclure les contributions des intervenants et de refléter l'évolution des circonstances, les changements des textes de loi et des certifications ainsi que les nouvelles connaissances et opportunités du Jan De Nul Group.

Implémentation par la chaîne de valeur

Cette politique est communiquée via:	Le site web de JDN, les contrats et conditions d'achat (voir le Code de conduite)
Cette politique est mise en œuvre par:	Communication / publication
La responsabilité pour l'application de la politique relève de:	La direction commerciale et de projet Le département fiscal et l'équipe locale d'administration financière
Cette politique est alignée sur:	Le Code de conduite (des fournisseurs) du Jan De Nul Group
Cette politique est communiquée à :	L'ensemble des contreparties du Jan De Nul Group